



## Charte des Commissions de l'ASL Château Village

### Préambule

Les commissions regroupent des copropriétaires bénévoles qui participent à la vie et au fonctionnement de l'ASL.

Cette charte indique les règles de comportement et d'engagement pour que le travail en commission se fasse de manière efficace et respectueuse.

**Nota** : pour l'organisation, les rôles et les procédures, se référer au document « 2025-10-10 Organisation relations CS–Commissions ».

### 1. Comportement attendu des membres

Chaque membre s'engage à :

- respecter les autres et leurs idées ;
- partager les informations de façon claire et honnête ;
- participer régulièrement et de manière constructive, selon ses disponibilités ;
- agir dans l'intérêt collectif ;
- contribuer à un travail d'équipe, dans un fonctionnement sans hiérarchie ;
- veiller à la transparence des échanges et à la participation de tous aux travaux de la commission ;
- garder la confidentialité des informations sensibles ;
- transmettre, lors de son départ, l'ensemble des documents ou données utiles à la continuité des travaux de la commission, et supprimer ceux qu'il détient à titre personnel ;
- se retirer d'un sujet s'il est directement concerné à titre personnel.

### 2. Mon engagement

En rejoignant une commission, je m'engage à :

- respecter cette charte ;
- participer activement ;
- agir dans l'intérêt collectif.

### 3. Signature

Commission : .....

Date : .....

Nom, Prénom : .....

Signature :